

REPUBLIQUE FRANCAISE



AVIS

PORTANT SUR LA DECISION MODIFICATIVE
N°1 DU

BUDGET PRIMITIF 2019

DE LA

COLLECTIVITE TERRITORIALE

DE MARTINIQUE »

Plénière du 1^{er} avril 2019

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DE MARTINIQUE (CESECEM)
HOTEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - RUE GASTON DEFFERRE - CLUNY CS 30137 - 97201 FORT DE FRANCE Cedex
Tél. 05 96 59 63 00 - Tél. 05 96 59 80 81 - Tél. 05 96 59 64 53 - Télécopie : 05 96 59 64 31

E-mail : cesecem@collectivitedemartinique.mq

Vu les articles L.4111-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L 4241-1 et L 4241-2 du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et à la mise en place du Conseil économique, social, environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique (CESECEM)

Vu le décret n°2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 19 mars 2019, sollicitant un avis sur projet de décision modificative n°1 du budget primitif 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Pour répondre à la demande l'avis sur la décision modificative du Budget Primitif 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique, nous avons reçu les documents suivants :

- Le Rapport relatif à la décision modificative n°1-2019 du B.P. de la Collectivité Territoriale de Martinique,
- Le Rapport relatif à la gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement,
- Le document comptable

1-REMARQUES PREALABLES :

Sauf situation exceptionnelle, la Décision Modificative n'a pas vocation à remettre en cause les grands équilibres du Budget Primitif.

Il convient toutefois de noter que cette DM1 a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires en recettes et en dépenses par rapport au BP 2019.

Ces ajustements d'un montant de 71 .626.568,78 € impacteront le budget principal ainsi que le budget du LTA.

Ils feront passer le Budget primitif en crédits budgétaires, de 1. 154. 893.624,00 € à **1 226.520.192,78 €.**

PRESENTATION GENERALE

Le CESECEM est appelé à donner son avis sur la DM n°1-2019 de la CTM,
Qui se présente comme suit :

- En mouvements budgétaires : 71 626 568,78 € ;
- En mouvements réels : 59 541 480,20 € ;
- En mouvements d'ordre : 12 085 088,58 €.

Cette Décision-Modificative N°1 intègre s'agissant du **budget principal** :

- La section investissement + 41 873 148,64 €
- La section de fonctionnement + 29 615 961,36 €

Soit un total de 71 489 110,00 €

S'agissant du laboratoire territorial d'analyse nous notons l'inscription de :

112 458,78 € en investissement
25 000,00 € en fonctionnement

Soit 137 458,78 €

Concernant le BGPISSE : 0 €

Tableau récapitulatif :

DM 1 2019	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal				12 085 088.58		
Investissement	41 873 148.64	29 788 060.06			41 873 148.64	41 873 148.64
Fonctionnement	17 530 872.78	29 615 961.36	12 085 088.58		29 615 961.36	29 615 961.36
	59 404 021.42	59 404 021.42	12 085 088.58	12 085 088.58	71 489 110.00	71 489 110.00
Budget L.T.A.						
Investissement	112 458.78	112 458.78			112 458.78	112 458.78
Fonctionnement	25 000.00	25 000.00			25 000.00	25 000.00
	137 458.78	137 458.78	0.00	0.00	137 458.78	137 458.78
Budget B.G.P.I.S.E						
Investissement						
Fonctionnement						
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Budget Général						
Investissement	41 985 607.42	29 900 518.84		12 085 088.58	41 985 607.42	41 985 607.42
Fonctionnement	17 555 872.78	29 640 961.36	12 085 088.58		29 640 961.36	29 640 961.36
	59 541 480.20	59 541 480.20	12 085 088.58	12 085 088.58	71 626 568.78	71 626 568.78

A ce stade de l'analyse, le CESECEM observe que la collectivité a porté un accent particulier sur l'investissement, tant au budget principal que pour le LTA.

Cette observation est d'autant plus importante que les recettes engrangées sont sensiblement les mêmes :

-recettes de d'investissement :29 788 060.06 €

-recettes de fonctionnement :29 615 961.36 €

ANALYSE SECTORIELLE :

A-Enseignement, formation professionnelle, et apprentissage :

18 281 388.19 € en dépenses d'investissement

Pour rappel, le montant inscrit au BP 2019 faisait apparaître :

-en dépenses d'investissement :31 764 777.00€

-en dépenses de fonctionnement : 123 984 773.00€

Le CESECEM, dans son avis relatif au BP 2019, avait fait remarquer que les dépenses d'investissement avaient diminué d'environ 7%, par rapport au BP 2018.

Le CESECEM demandait par ailleurs, qu'une attention particulière soit portée sur la rénovation des CFA, les bâtis scolaires existants et leurs mises aux normes.

Il note que la somme **de 18 281 388.19 € inscrite en DM,** concernera outre l'avancement des travaux de reconstruction du Lycée Schoelcher, la réalisation de travaux dans les CFA et les établissements d'enseignement.

B-RSA-Régularisations de RMI :

3 792 433.57 € en dépenses de fonctionnement

Pour rappel, il avait été inscrit au BP 2019 : 203 691 288 € en dépenses de fonctionnement

Le CESECEM note que l'obligation de solidarité nécessite un effort supplémentaire sur le budget de la Collectivité Territoriale pour un montant total de 5 611 853,26€ dont 3 792 733,57 € dédié au RSA et RSO.

Le CESECEM note que ce poste de dépenses qui représentait déjà 18.61% de la structure du budget 2019, en légère augmentation par rapport à 2018 (0.65%), a encore augmenté. Toutefois, la relance de l'activité économique permettrait de diminuer cette dépense obligatoire et d'agir sur l'emploi.

C-Santé-Action Sociale :

- en dépenses d'investissement : 2 506 819.69 €

-en dépenses de fonctionnement : 4 665 093.06€

Pour rappel, le BP 2019 affichait les sommes de :

-en dépenses d'investissement : 3 691 530 €

-en dépenses de fonctionnement : 138 643 357 €

S'agissant des personnes âgées, le CESECEM avait pris acte des dispositions proposées pour favoriser le maintien à domicile.

Il souhaitait que la CTM finance ces actions en mettant aussi l'accent sur des lieux d'hébergement partagés ce qui permettraient de diminuer les coûts finaux supportés par les familles et/ou la collectivité.

Le CESECEM note avec satisfaction l'inscription de la somme de 1 819 419.69 € pour l'accompagnement des établissements d'hébergement de personnes âgées et de petite enfance.

D-Transports :

-en recettes de fonctionnement : 17 261 657.59 €

-en dépenses d'investissement : 3 890 000 €

Pour rappel il avait été inscrit au BP 2019 :

-en dépenses d'investissement : 23 118 480 €

-en dépenses de fonctionnement : 80 516 441 €

Le CESECEM note, l'arrivée d'une recette nouvelle de 17 261 657.59 € qui s'inscrit dans le cadre des conventions passées entre Martinique Transport et la CTM.

Par ailleurs, il note l'inscription d'une dépense de 3 500 000 €, pour améliorer le réseau routier par la CTM.

Il rappelle les interrogations déjà formulées concernant le financement des grands projets annoncés par la CTM (extension du TCSP vers Schœlcher, Trinité et Sainte-Luce...), et les études y afférents.

E-Les Fonds Européens :

FEDER : 34 775 202.46 €

FSE Atout évaluation : 211 932 €

Pour rappel, les montants inscrits au BP 2019 étaient de :

En recettes de fonctionnement : 6 777 592 €

En recettes d'investissement : 52 684 914 €

Le CESECEM souhaite que la CTM poursuive les efforts engagés avec l'ETAT et les différents partenaires pour accompagner les différents porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs actions.

Ces efforts participeront, sans aucun doute, à la réalisation de la stratégie de développement de notre pays, et de son attractivité.

F-Environnement :

En dépenses de fonctionnement : 1 415 000 €

En dépenses d'investissement : 5 669 098 €

Pour rappel il avait été prévues au Budget primitif 2019 les sommes de :

- *En dépenses de fonctionnement : 9 047 800 €*

- *En dépenses d'investissement : 17 260 790 €*

Le CESECEM prend acte de l'inscription du Programme Territorial de la Maitrise des Déchets dans le budget et sera attentive sur les critères d'évaluation de ce programme.

G-Economie :

En dépenses de fonctionnement : 492 529 €

En dépenses d'investissement : 472 582.12 €

Pour rappel, le montant des inscriptions au BP 2019 était de :

17 091 158 € en dépenses de fonctionnement

23 134 400 € en dépenses d'investissement

La politique d'aide aux communes doit s'accompagner d'un engagement de ces dernières à l'assainissement de leurs comptes, notamment en ce qui concerne le respect de leurs engagements auprès des différents acteurs économiques et sociaux

H-Sécurité :

3000 € en dépenses de fonctionnement

2 536 789.14 € en dépenses d'investissement

Pour rappel les sommes de 18 035 000 € en dépenses de fonctionnement et 119 590 € en dépenses d'investissement, avaient été inscrites au BP 2019.

Il est important de maintenir nos infrastructures à un bon niveau d'intervention pour assurer la sécurité des personnes et des biens compte tenu des risques naturels majeurs auxquels nous sommes exposés.

En outre, le CESECEM interroge la CTM, telle qu'elle a été mentionnée au Assises n°2 relatifs aux risques naturels des 25 et 26 mars 2019 à Montpellier, sur l'existence ou non d'un tour de table visant à mobiliser en Martinique et en Guadeloupe les 456 millions d'euros mis à disposition par l'Etat.

Cette somme s'inscrit dans le cadre de la deuxième tranche du plan séisme Antilles n°2.

Pour information, cette enveloppe est la quote-part de l'Etat qui appelle la mobilisation des fonds européens notamment.

En conclusion, le CESECEM prend acte de l'effort consenti par la collectivité sur l'investissement du budget principal et du LTA.

Adopté à l'unanimité des membres présents en Plénière du CESECEM du Lundi 1^{er} avril 2019.